

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

1. ADHESION AU SYNDICAT DU CANAL DE BERRY :

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Canal de Berry à Vélo porté par le Syndicat du Canal de Berry, auquel adhèrent 35 communes situées sur le Canal de Berry, 1 communauté de communes et le Conseil Départemental du Cher.

La commune de MEAULNE étant située sur le parcours du projet du Canal de Berry à Vélo, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de MEAULNE adhère au Syndicat du Canal de Berry, afin de contribuer à ses travaux pour la mise en valeur, et bénéficier des retombées de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la commune au Syndicat du Canal de Berry.

2. COMMUNE NOUVELLE: MODIFICATION DATE D'EFFECTIVITÉ

Considérant l'incidence budgétaire et les difficultés inhérentes à la mise en place de la Commune nouvelle au 1^{er} juin 2016. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le report de la date d'effectivité de la commune nouvelle Meaulne-Vitray au 1^{er} janvier 2017.

3. FRANCE LOIRE : VENTE 51 PLACE DES ERABLES

Le Code de la Construction et de l'Habitation stipule que la Commune d'implantation doit être consultée sur ce type de projet, du fait que la collectivité locale a accordé une garantie sur l'emprunt contracté par l'organisme maître d'ouvrage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur ce projet d'aliénation et sur le prix de vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Un chiffrage sera demandé au SDE03 pour l'installation d'une prise électrique au jardin de la cure.
- Suite à la démission de Mme Michèle Dumont en mars dernier, Monsieur Jacques BARDIOT la remplacera au poste de Conseil Communautaire.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 juin 2016 à 19 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

